

# Programme de financement

## Pour l'achat d'un composteur domestique

**Vous songez à vous procurer un composteur pour la maison?**

**La MRC de Memphrémagog souhaite vous y encourager!**



### Modalités de remboursement :

- 50 % du prix du composteur domestique (jusqu'à un maximum de 30 \$)
- 1 composteur par adresse seulement
- Jusqu'à épuisement des fonds disponibles

### Éléments à considérer dans le choix de votre composteur domestique :

- une ouverture facilement accessible pour mettre les matières organiques et permettre de les mélanger sans trop de difficulté
- des trous permettant une bonne aération
- une trappe pour récupérer le compost mature

**Vous pouvez acheter le type de composteur de votre choix chez le détaillant que vous désirez.**

### Pour bénéficier du programme :

- Remplir le formulaire disponible sur le site Internet de la MRC dans la section « Programmes et services / Programme de financement de composteurs » au [www.mrcmemphremagog.com](http://www.mrcmemphremagog.com)
- Faire parvenir le formulaire à la MRC, accompagné de la facture originale d'achat et d'une photocopie d'une preuve de résidence
- Un chèque et votre facture originale vous seront retournés par la poste

**Les centres de la petite enfance, les garderies ainsi que les écoles sur le territoire de la MRC sont également admissibles au programme de financement.**

**Renseignements : 819 843-9292, poste 324**



De l'information sur le compostage domestique et les types de composteurs est disponible au [www.mrcmemphremagog.com](http://www.mrcmemphremagog.com) dans la section matières résiduelles.